

**DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE LE PERCY
38930**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 28 janvier, à 20 h30 dans la salle communale, le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GONTARD Guillaume.

Présents : Guillaume GONTARD, Sabine CAMPREDON, Yves PERRIN, Jean Paul REYNAUD, Claude BRONNER, Jean Marc TATIN, Thierry CHASSEVENT, Thibaud BECOURT

Absents excusés : Nicole GONTARD (donne pouvoir à Guillaume GONTARD), Laurent CLARET, Agnès TREGRET

Date de la convocation : 22 janvier 2016

Secrétaire de séance : Sabine Campredon

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2015.

Approuvé à l'unanimité.

- Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération pour l'adhésion au service d'instruction des documents d'urbanisme de la communauté de commune du Trièves.

Approuvé à l'unanimité.

-oOo-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Nicole Gontard a présenté sa démission de son poste d'adjointe pour raisons personnelles.

Elle reste conseillère municipale.

Monsieur le Maire remercie Nicole pour le travail accompli.

Le remplacement du poste de 3ème adjoint sera discuté ultérieurement.

-oOo-

**DELIBERATION POUR L'ADHESION AU SERVICE D'INSTRUCTION
D'AUTORISATION DES DROITS DU SOL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU TRIEVES**

Vu la loi du 24 Mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) mettant fin à la mise à disposition des services de l'Etat aux communes pour l'instruction des autorisations liées au droit des sols, au plus tard le 1^{er} Juillet 2015,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Trièves en date du 25 Janvier 2016 approuvant la création d'un service commun mutualisé pour l'instruction des actes et autorisation d'urbanisme pour ses communes membres à compter du 1^{er} Avril 2016,

Considérant que cette initiative permettra aux communes adhérentes au service commun ADS de bénéficier d'une expertise et de garantir la sécurité juridique des actes que les Maires sont appelés à signer en matière d'urbanisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité le principe de bénéficier de la mise à disposition du service commun mutualisé créé par la Communauté de Communes du Trièves pour l'instruction de ses actes et autorisation d'urbanisme
- AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer la convention entre la communauté de communes du Trièves et la commune qui précise les conditions techniques et financières de cette mise à disposition.

oOo-

DELIBERATION POUR PAIEMENT DES FACTURES SANS MANDATEMENT PREALABLE

Suite à l'instruction BOFIP-GCP-15-0005 du 14/10/2015 a modifié la réglementation en ce qui concerne les dépenses sans mandatement préalable.

Le conseil municipal décide que les dépenses ci-après continueront d'être payées sans mandatement préalable à compter du 01/01/2016 soient :

- Les emprunts et les lignes de trésorerie,
- les abonnements et consommation d'Electricité

Adopté à l'unanimité.

-oOo-

DELIBERATION POUR LE PAIEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS M 49 & M 14

Dans l'attente du vote du budget, le maire informe que la commune peut, par délibération du conseil, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Si la commune n'a pas adopté une telle mesure, elle se trouve dans l'impossibilité d'engager ou de mandater de telles dépenses d'investissement.

Il propose de mandater, sur le budget de l'eau M 49 les dépenses suivantes :

- Protection des captages de la source de Sandon :

ETAPES	HT	1 425.00 €	TTC 1 710.00 €
CARSO	HT	477.82 €	TTC 525.60 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal présente :

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Il propose également de mandater, sur le budget M 14, les dépenses suivantes :

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Bâtiments:

Travaux Maison Lulu 483.60 + 621.00 = 1 104.06€ art 21318-30 DEKRA

Travaux Maison Lulu	7 550.68€	art 21318-30	Ets ROCHE
Salle des fêtes	3 037.44 €	art 21318-21	RENODYN
Total :	11 692.64 €		

- Voie et réseaux

Remplacement Ballast électroniques	2 130.38 €	art 2151	SAN PHIL
Total :	2 130.38€		

Total Général : 13 823.02 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

-oOo-

POINT SUR LA RENCONTRE AVEC LA MAIRIE DE FONTAINE AU SUJET DE L'ANCIENNE COLONIE

Ce jeudi à 14h00, Sabine et Guillaume ont rencontré l'adjoint à l'urbanisme de la commune de Fontaine pour évoquer les possibilités d'acquisition du site.

M. Antoniakos, Adjoint à l'urbanisme a présenté l'estimation réalisée par les Domaines en fin d'année. Cette estimation a été réalisée par lots : Parcelle du bâtiment réfectoire, Parcelles jardins partagés / ACCA, anciens dortoirs, les terres agricoles.

M. Antoniakos confirme la volonté de la commune de Fontaine de vendre l'ensemble de ses propriétés situées sur le Percy. Il réaffirme sa volonté de trouver un accord avec la commune du Percy notamment pour voir aboutir le projet qui avait été présenté lors de notre dernière rencontre (logements groupés / activités).

La commune de Fontaine préférerait vendre en bloc et consent à faire un effort financier dans ces conditions.

Il a été convenu que la commune du Percy transmette une proposition afin de trouver un accord rapide et que la procédure d'acquisition puisse se mettre en place.

- Une première simulation financière est présentée et différentes solutions sont discutées : Prêt, vente de certains locaux, montage d'une structure type SCI pour la gestion des locaux d'activités, locations, ...

- Plusieurs points sont à préciser notamment au niveau juridique et en lien avec les partenaires concernés.

- Des réunions de travail permettront d'affiner le projet et le montage financier.

- Il est prévu d'organiser une réunion publique courant Mars.

Plusieurs banques dont la Caisse des dépôts vont être consultées pour avoir un comparatif sur les durées et les taux du prêt éventuel.

-oOo-

PROJET MAISON « LULU »

Monsieur le maire explique que le dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement de la mairie et des gîtes sera prêt courant avril.

Un bilan financier est présenté avec l'ensemble des subventions accordées soit environ 80% du financement.

Le recours a un emprunt semble judicieux (taux bas) pour ne pas impacter la trésorerie de la commune. La commune n'a plus d'emprunt en cours à partir de 2017.

Les travaux réalisés vont permettre de nouvelles entrées d'argent : loyer appartement et gérance des gîtes.

Plusieurs banques dont la Caisse des dépôts vont être consultées pour avoir un comparatif sur les durées et les taux du prêt éventuel.

Pour le prochain conseil le budget prévisionnel 2016 en investissement sera présenté avec simulation sur 2017 afin d'anticiper sur la durée l'impact des deux projets (colonie et maison « lulu »).

-oOo-

TRAVAUX LOGEMENT DE LA CURE

Des travaux d'isolation phonique et thermique du logement de la Cure sont nécessaires.

La commune pourra bénéficier de la prime énergie pour ces travaux.

Les sanitaires devront être changés : wc et douche.

Les employés communaux réaliserons les travaux de carrelage et peinture.

Le montant des travaux d'isolation sont de :

Entreprise Obiou MultiServices :

- Isolation plafond ouate de cellulose : 2 064,00€HT
- Isolation mur en laine de bois : 1 120,00€HT

Le conseil municipal à l'unanimité valide ces travaux.

-oOo-

PROJET CPIE « JEUNES VOLONTAIRES »

Il est proposé de reporter ce sujet au prochain conseil municipal.

Accepté à l'unanimité.

-oOo-

INFORMATIONS DIVERSES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TRIEVES:

Le débat d'orientation budgétaire de la communauté de communes a eu lieu en début de semaine. La communauté de communes ne peut pas équilibrer son budget sans une nouvelle augmentation d'impôts. Ce sera la troisième année d'augmentation.

Monsieur le Maire souhaite qu'une projection soit faite à long terme et qu'il y ait un véritable travail sur la fiscalité (en parallèle avec les services et les compétences) pour ne pas augmenter les impôts à vu année après année. Cette visibilité est nécessaire également pour les orientations des communes. Un travail doit être réalisé en 2016 avec le bureau d'étude Stratorial.

PROCHAIN CONSEIL : JEUDI 18 FEVRIER 2016 A 20H30 (à confirmer).

L'ORDRE DE JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 30